

Compte rendu de la séance du 06 décembre 2019

Secrétaire(s) de la séance: Christine VEY

Ordre du jour:

- Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - budget commune
- Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - budget Eau Assainissement
- Dossier subvention solidarité 2020
- Dossier subvention amendes de police - sécurité traversée du bourg
- Demande de subvention pour l'étude de mise à jour des réseaux d'AEP
- Engagement partenarial entre la DGFIP et la commune
- Nouvelle convention groupement d'achat d'énergies SIEL
- Frais de scolarisation 2018-2019
- Dénomination de certaines voies
- Révision des tarifs communaux
- Autorisation et tarification d'occupation du domaine public
- Cartes cadeaux
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - budget commune (DE 2019 12 01)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Certaines prestations doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra en mars avril 2020. Il convient de mettre en oeuvre ces dispositions règlementaires pour le budget de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévus au budget primitif 2019 de la commune, selon le tableau ci-dessous :

Comptes	Crédits ouverts N - 1	Crédits à ouvrir N
D 165 (dépôts et cautionnements reçus)	1 200,00	1 000,00
D 20 (immobilisations incorporelles)	10 710,00	5 000,00
D 21 (immobilisations corporelles)	190 600,00	30 000,00
D 23 (immobilisations en cours)	693 822,54	185 000,00
Total	896 332,54	221 000,00

Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - budget Eau Assainissement (DE 2019 12 02)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Certaines prestations doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra en mars avril 2020. Il convient de mettre en oeuvre ces dispositions règlementaires pour le budget du service Eau-Assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévus au budget primitif 2019 du service Eau-Assainissement, selon le tableau ci-dessous :

Comptes	Crédits ouverts N - 1	Crédits à ouvrir N
D 20 (immobilisations incorporelles)	0,00	1 000,00
D 21 (immobilisations corporelles)	428 000,00	92 000,00
D 23 (immobilisations en cours)	0,00	7 000,00
Total	428 000,00	100 000,00

Dossier subvention solidarité 2020 - 1ère priorité (DE 2019 12 03)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le cimetière dispose de peu de terrains à concéder et par conséquent, il est nécessaire d'anticiper et de procéder aux travaux suivants :

- Travaux de reprise de concessions en terrain commun au cimetière communal

Il soumet à l'examen du Conseil Municipal le descriptif quantitatif estimatif de ces travaux pour un montant total de **11 310,00 € H.T.**, soit 13 572,00 € T.T.C.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre de l'enveloppe départementale de solidarité aux communes.

Les crédits afférents seront inscrits au budget communal de l'exercice 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet

- **SOLLICITE** l'aide financière du CONSEIL DÉPARTEMENTAL pour financer cette opération dans le cadre de l'enveloppe départementale de solidarité aux communes.

Dossier subvention solidarité 2020 - 2ème priorité (DE 2019 12 04)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les associations locales sollicitent régulièrement la mise à disposition d'une salle de réunion et que la commune ne dispose que de la salle du Conseil municipal.

Il propose que le local vétuste dont l'accès se situe dans la descente du bâtiment de la mairie, soit aménagé en salle de réunion.

Le sol présente des signes de vieillissement très importants. Les radiateurs et les sanitaires, également en très mauvais état, demandent à être remplacés.

Il serait donc nécessaire pour aménager ce local en salle de réunion de procéder aux travaux suivants :

- remplacement sanitaires et radiateurs
- ragréage et carrelage du sol et des sanitaires
- mise en peinture

Ainsi, il pourrait être mis à disposition des associations et autres structures.

Il soumet à l'examen du Conseil Municipal le descriptif quantitatif estimatif de ces travaux pour un montant total de **6 087,00 € H.T.**, soit 7 304,40 € T.T.C.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre de l'enveloppe départementale de solidarité aux communes.

Les crédits afférents seront inscrits au budget communal de l'exercice 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet
- **SOLLICITE** l'aide financière du CONSEIL DÉPARTEMENTAL pour financer cette opération dans le cadre de l'enveloppe départementale de solidarité aux communes.

Dossier subvention amendes de police - sécurité traversée du bourg (DE 2019 12 05)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune peut prétendre bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour le projet de sécurisation de la traversée du bourg par la mise en place d'une zone 30 avec signalisation horizontale et verticale et installation de radars pédagogiques.

Les travaux sont estimés à 9 335,94 € HT soit 11 203,13 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le projet qui lui est proposé,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020.

Demande de subvention pour l'étude de mise à jour des réseaux d'AEP (DE 2019 12 06)

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération du 5 octobre 2005 approuvant l'étude diagnostique et modélisation du réseau de distribution d'eau potable,

Considérant que suite à cette étude, la commune a effectué en 2008 des travaux consistant à la mise en place d'une unité de désinfection avec le regroupement des sources et le renouvellement des chambres à vannes,

Considérant la mise en place de compteurs généraux et de vannes de sectorisation en 2012 afin d'améliorer le rendement des réseaux d'eau potable,

Considérant le programme de renouvellement des réseaux d'AEP effectué en trois tranches, commencé en 2015 et en cours pour la 2ème tranche,

Dans la continuité de ces travaux d'amélioration, il est proposé de prévoir une étude de mise à jour des réseaux d'AEP avec numérisation des plans afin d'avoir un document pertinent.

Cette étude est estimée à la somme de **30 000,00 € H.T.** soit 36 000,00 € T.T.C.

Les crédits afférents seront inscrits au budget du service Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental pour financer cette étude dans le cadre de l'appel à partenariat.

Engagement partenarial entre la DGFIP et la commune (DE 2019 12 07)

Afin de décliner au niveau local la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la Direction générale des Finances publiques et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers, **Monsieur le Maire** donne lecture à l'assemblée de l'engagement partenarial portant sur la chaîne des recettes et les conditions de recouvrement des produits locaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement partenarial entre la DGFIP et la commune;

AUTORISE M. le Maire à le signer ;

Nouvelle convention groupement d'achat d'énergies SIEL (DE 2019 12 08)

Monsieur le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois.

CONSIDERANT l'intérêt d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergie(s).

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune.

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** , à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE l'adhésion aux énergies suivantes :

Adhésion en cours	Nouvelle adhésion
<input checked="" type="checkbox"/> Electricité	<input checked="" type="checkbox"/> Electricité
<input type="checkbox"/> Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Gaz naturel
	<input type="checkbox"/> Bois granulés

APPROUVE l'adhésion de la commune du Bessat au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées ;

APPROUVE la convention de groupement d'achat modifiée ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Frais de scolarisation 2018-2019 (DE 2019 12 09)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du décompte ci-annexé faisant apparaître un coût pour la commune de **1 070 Euros** par élève pour l'année scolaire 2018-2019.

Au terme de l'article 23 de la loi de juillet 1983 modifiée, concernant la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Maire propose que pour l'année scolaire 2018-2019 la participation des communes voisines ayant des élèves scolarisés au BESSAT soit minorée et fixée à la somme forfaitaire de 800 € par élève, soit :

COMMUNE DE GRAIX : 5 élèves + 1 élève à partir de janvier, soit 22/36^{ème}

Le Conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de mettre en recouvrement la participation de la commune susvisée pour la scolarisation de ses élèves au cours de l'année scolaire 2018-2019 et fixe cette participation à la somme de **4 488 €** pour la commune de GRAIX.

Dénomination de certaines voies (DE 2019 12 10)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et 2213-28,

Vu la délibération du 6 juillet 2005 décidant la dénomination des voies et le numérotage des maisons,

Considérant que certaines voies n'ont toujours pas reçu de dénomination officielle, il est proposé de les nommer afin que les immeubles bénéficient d'une adresse normalisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE que les voies de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent aux plans annexés à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

- 1 - Chemin de la Petite Chomienne

- 2 - Chemin du Bréas
- 3 - Chemin de la Gaupillère
- 4 - Chemin de la Scierie
- 5 - Allée du Serpolet

Un crédit sera ouvert au budget de la commune pour la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux et plaques indicatives, ainsi que la numérotation des maisons.

Révision des tarifs communaux :

Les tarifs restent identiques pour 2020

Autorisation et tarification d'occupation du domaine public (DE 2019 12 11)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été sollicitée par des commerçants ambulants pour exercer leur activité sur le domaine public communal.

Considérant que l'occupation du domaine public par un professionnel nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) et entraîne le paiement d'une redevance ;

Monsieur le Maire propose de réviser et compléter les redevances d'occupation du domaine public communal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

AUTORISE la mise en place des demandes d'occupation du domaine public

FIXE les tarifs applicables :

Activités	Tarifs
Propriétaires de fonds de commerce sur la commune (sans emprise au sol)	8,00 € / an / m ²
Propriétaires de fonds de commerce sur la commune (avec emprise au sol)	10,00 € / an / m ²
Commerces ambulants (occupation régulière)	1 jour/semaine pour une durée de 4 h : forfait 15 € / mois, soit 180 € annuel
Commerces ambulants (occupation ponctuelle)	forfait de 15 € / jour

PRÉCISE que les emplacements seront définis par la commune et uniquement dans le centre bourg et que les professionnels devront déposer une demande d'autorisation en mairie.

DÉCIDE que l'emprise au sol pour l'entrepôt des bouteilles de gaz est gratuite mais doit être déclarée.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

Cartes cadeaux (DE 2019 12 12)

Le Conseil municipal,

Considérant que la Poste propose des produits de type « cartes-cadeaux » de valeur libre à utiliser chez différents partenaires,

Considérant qu'avec la carte PROS privilèges, la commune peut bénéficier d'un paiement différé avec une facturation en fin de mois,

DÉCIDE d'offrir pour les fêtes de fin d'année, des cartes-cadeaux aux personnes bénévoles qui gèrent le site internet de la commune et qui effectuent la mise en page du bulletin municipal pour une valeur totale de 550 ,00 €.

AUTORISE le Maire à les distribuer.

Questions diverses

1/ LA FIBRE : pour mémoire la commune verse 5000 € par an pendant 10 ans soit 50000€. Des renseignements pour les raccordements seront donnés au cours de la réunion publique organisée le 11 décembre.

2/ JETONS POUR LES CAMPINGS CARS à Chaubouret : la commune demande à la CCMP la mise à disposition de jetons à retirer en Mairie et à l'Agence Postale Communale.

3/ ORDURES MENAGERES : les poubelles vers le parking du Grand Bachat sont d'un accès difficile, renouvellement d'une demande de poubelle supplémentaire au Thoil.

Réponse : le sitcom peut fournir quelques bacs supplémentaires

- Pour les poubelles vers le parking du Grand Bachat, la question va être étudiée
- Pour le Thoil : réponse négative

4/ ASSOCIATIONS : les tapis de gym sont sales car très utilisés.

La commune peut-elle fournir un kit de nettoyage ? réponse : difficile à gérer et il est préférable que chaque utilisateur prenne soin personnellement du matériel et de son utilisation.

5/ VŒUX DU MAIRE : 11 janvier 2020

La séance est levée à 23 heures 26

Le prochain Conseil municipal est prévu le vendredi 24 janvier 2020.

Affiché le 16 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Robert TARDY